

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Tareno Global Water Solutions Fund

ISIN: LU0866520306, catégorie de parts: R1 H, monnaie: CHF
un compartiment de Variopartner SICAV

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Objectifs et politique d'investissement

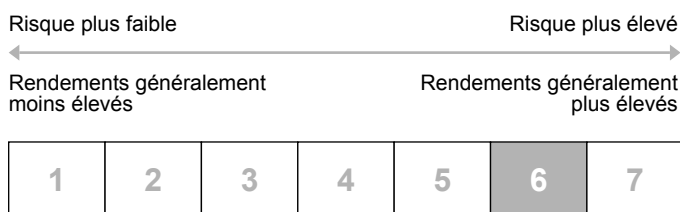
Le placement durable est un objectif de ce compartiment à gestion active. Il cherche à l'atteindre en investissant dans des entreprises mondiales du secteur de l'eau qui remplissent les critères ESG fixés par le gestionnaire et vise à obtenir une croissance du capital. Il relève de l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur financier. De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus.

- Le compartiment investit directement ou indirectement dans des titres de participation (actions, bons de participation émis par des sociétés, etc.). Il peut également détenir des liquidités à hauteur de 20% de son actif net.
- Les placements dans le secteur de l'eau sont considérés comme d'importantes contributions à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines en vertu de la Taxonomie de l'UE. Le gestionnaire intègre des critères ESG au processus de placement au moyen (i) d'un filtrage négatif, (ii) d'une évaluation du niveau d'intégration et d'engagement ESG d'un émetteur et (iii) de l'engagement actif des émetteurs. Ce processus permet aussi de déterminer si les sociétés du secteur de l'eau n'enfreignent pas d'autres objectifs environnementaux ou sociaux et si elles appliquent une bonne gouvernance. **Objectif mesurable/univers/seuil:** les critères de sélection ESG entraînent l'exclusion d'au moins 20% des placements

potentiels. L'univers de placement est composé des entreprises cotées à travers le monde qui forment le secteur de l'eau. Les critères de sélection basés sur la durabilité s'appliquent à au moins 90% des titres du compartiment. **Principales limites méthodologiques:** incohérences potentielles, inexactitude ou indisponibilité des données ESG fournies par des prestataires externes. **De plus amples détails à ce sujet sont disponibles dans le prospectus.**

- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture.
- La monnaie de cette catégorie de parts (CHF) est constamment couverte contre la monnaie principale du compartiment (EUR). Cette couverture ne couvre pas nécessairement l'intégralité du risque de change. Elle entraîne des coûts qui réduisent le rendement de la catégorie de parts.
- Le gestionnaire dispose d'une liberté totale dans le cadre des limites de placement prédéfinies.
- Les revenus ne sont pas distribués mais réinvestis.
- L'achat et la vente de titres s'accompagnent de frais de transaction payables en sus des frais indiqués.
- Rachat d'actions: quotidiennement lorsque les banques sont ouvertes au Luxembourg (cf. prospectus pour détails et exceptions).

Profil de risque et de rendement



L'indicateur ci-dessus ne mesure pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le classement d'une catégorie de parts du compartiment dans une catégorie de risque peut ne pas représenter tous les risques en raison du modèle de calcul utilisé. Cela concerne par exemple les risques liés à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation détaillée des risques est fournie au chapitre «Notice regarding general risks» de la partie générale (General Part) et au chapitre «Risk profile» de la partie spéciale (Special Part) du prospectus.

Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- En raison de la concentration du portefeuille sur des sociétés liées à un thème d'investissement spécifique, la diversification des risques est réduite.
- Le gestionnaire d'investissement applique des critères ESG dans son processus d'investissement, ce qui peut affecter la performance du compartiment de façon positive ou négative dans la mesure où l'exécution de la stratégie ESG peut l'amener à se priver de l'opportunité d'acheter et/ou de vendre certains titres du fait de leur profil ESG.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	0.00%
Commission de conversion	1.50%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.27%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

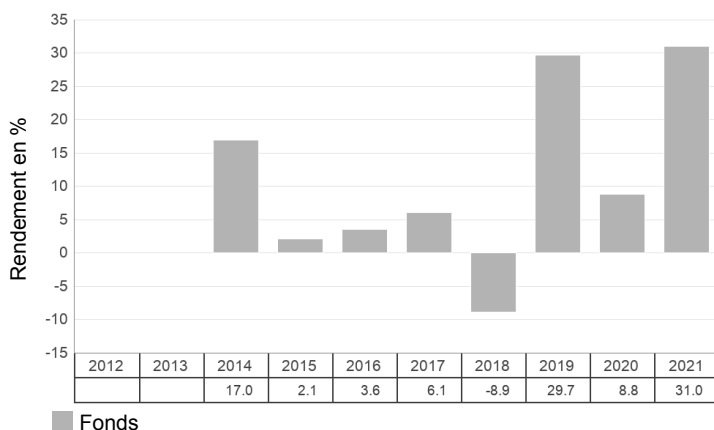
Les frais ponctuels indiqués sont des valeurs maximales. Ils peuvent, selon le cas, être inférieurs – veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre communiqué concernant les frais courants se fonde sur les douze derniers mois, au 30 juin 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les coûts des opérations du fonds, à l'exception de ceux que le fonds paye à l'achat ou à la vente de parts d'autres placements collectifs de capitaux.

D'autres informations sur les frais sont fournies aux chapitres «Fees and expenses» de la partie générale (General Part) et de la partie spéciale (Special Part) du prospectus, disponible sous www.tareno.ch.

Performances passées



Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les frais ponctuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance de la catégorie de parts a été calculée en tenant compte des frais courants, mais pas des frais ponctuels.
- Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2013. Le compartiment a été lancé en 2007.
- La performance passée du fonds est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (CHF).

Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus, les derniers rapports semestriel et annuel, les prix des parts ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais sous www.tareno.ch.
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 18, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description du calcul de la rémunération et des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sous www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et peuvent être obtenues gratuitement en version papier sur simple demande.
- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Chaque détenteur de parts peut demander la conversion de tout ou partie de ses parts conformément aux dispositions précisées dans le prospectus.
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.